Contournement de Bascharage

Présentation publique du 28 avril 2016



Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Stratégie globale pour une mobilité durable «MODU»



Les infrastructures ferroviaires d'envergure

- Nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg
- Plateforme ferroviaire Bettembourg
- Construction d'une antenne ferroviaire entre Belval-Université et Belvaux-Mairie
- Tunnel de raccordement de Belvaux-Mairie en direction d'Oberkorn
- Nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Esch-sur-Alzette

Le dédoublement et le réaménagement de lignes ferroviaires existantes

- Mise à double voie intégrale de la ligne Luxembourg-Pétange
- Mise à double voie du tronçon de ligne Rodange frontière française

Les projets d'autoroutes et liaisons d'ordre supérieur

- Mise à 2x3 voies de la A6/A3 (E25)
 - Croix de Bettembourg Aire de Berchem
 - Aire de Berchem Croix de Gasperich
- 4.2 Liaison Micheville (A4)
- Optimisation de la Collectrice du Sud (A13/A4/A13)

Les routes européennes

5.1 Contournement de Bascharage (E44-N5)

Les réseaux routiers régionaux

- Dénétrante de Differdange (N32)
- 🚮 Desserte interurbaine Differdange Sanem

Liaison CR175 - N32

Liaison N32 - CR178 rue de France

Liaison CR178 - Rond-point Micheville

Déviation CR175 (Niederkorn)



Le projet de contournement de Bascharage fait partie des mesures d'infrastructures routières proposées dans le cadre de la stratégie globale pour une mobilité durable d'avril 2012. Ledit projet y est inscrit en phase 1 de réalisation.

LE PHASAGE DES INFRASTRUCTURES AU NIVEAU DE LA RÉGION SUD





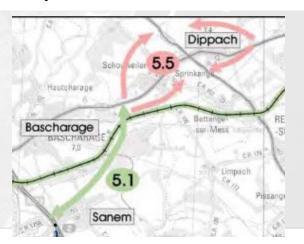
Plan directeur sectoriel «Transports» - PST

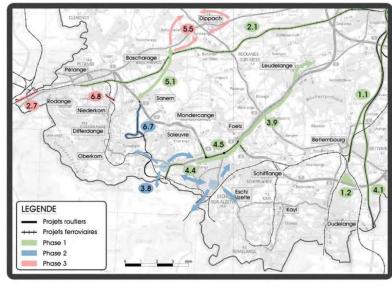
Plan sectoriel

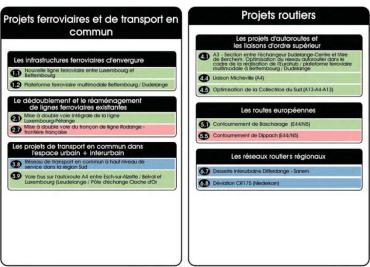
Le projet de contournement de Bascharage fait également partie des mesures d'infrastructures routières proposées dans le cadre du plan directeur sectoriel «transports» présenté lors de l'enquête publique de 2014.

Ledit projet y est également inscrit en phase 1 de réalisation.

Il est à noter que le projet de contournement de Dippach est également intégré dans le plan sectoriel, en phase 3 de réalisation.





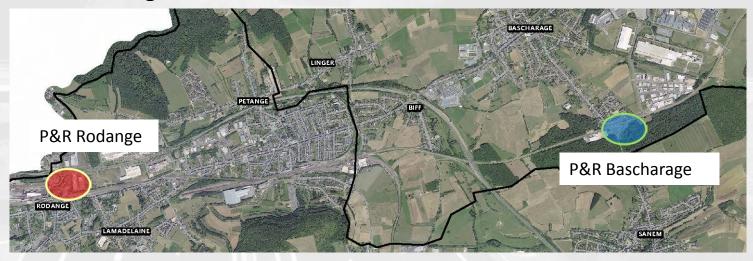




Trafic

Les mesures envisagées à court terme:

P&R Rodange et Bascharage



Priorisation des bus dans la traversée de Bascharage



Trafic

La variante 0 implique une augmentation de la charge de trafic sur la N5 compris entre 19.800 et 21.280 véhicules/24h sur l'avenue de Luxembourg au centre de Bascharage soit une augmentation comprise entre 16% et 22%.

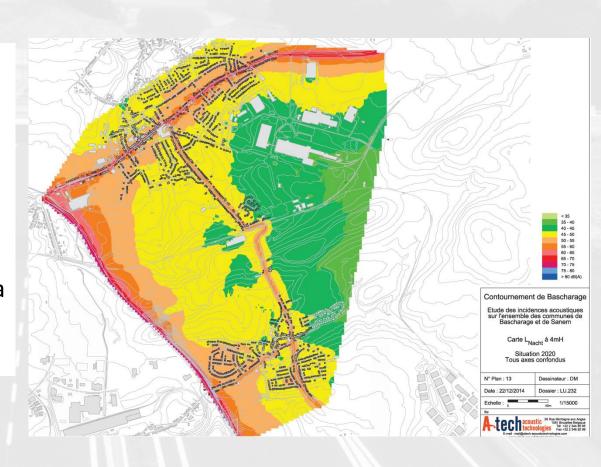
		Trafic	Horizor	ո 2020
		2012 [Kfz/24h]	Variante 0 sans contournement	Variante 0 sans contournement
1	A 13	42380	46820 +4440	+10,5%
2	A 13	35920	39060 +3140	+8,7%
3	A 13	35310	37940 +2630	+7,4%
4	N 5	16900	20620 +3720	+22,0%
5	N 5	17970	21280 +3310	+18,4%
6	N 5	19310	22510 +3200	+16,6%
7	N 5	17070	19800 +2730	+16,0%
8	N 5	17070	19800 +2730	+16,0%
9	CR 110	6510	6730 +220	+3,4%
10	CR 110	6520	6230 -290	-4,3%



Bruit

Actuellement, 595 bâtiments dans la zone d'étude sont concernés par un niveau de bruit dépassant 49 dB(A) durant la nuit (22 –6h).

La variante 0 fait augmenter à **695 le nombre de bâtiments** à l'horizon 2020 dû à l'évolution du trafic routier.





Pollution de l'air

A l'heure actuel, le seuil de NO2 issu de la directive européenne 2008/50/EG au centre de Bascharage n'est pas respecté, ce qui sera également le cas pour la variante 0, même en prenant en compte un parc automobile moins polluant.

Untersuchungspunkt	NO ₂	PM ₁₀	PM ₁₀ -TM>5
ontersuchungspunkt	[µg/m²]	[µg/m²]	[-1
Immis	sionen Analys	e 2012	
109	23	18	5
108	21	18	5
107	23	18	5
106	27	19	7
104	27	19	7
105	27	19	6
Mess_Basch	57	29	28
102	38	22	10
103	42	23	12
immissione	en Nullfall Pro	gnose 2020	
109	21	18	5
108	20	18	5
107	22	18	5
106	24	19	6
104	24	19	6
105	24	19	6
Mess_Basch	45	28	25
102	33	22	10
103	35	23	12
Grenzwert	40	40	35



Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Procédure - Base légale

- Loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires
 - Règlement grand-ducal du 22 janvier 2010 déterminant les critères sur base desquels les projets d'infrastructures de transports font l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement
- Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Règlement grand-ducal du 22 mars 2002 déclarant zone protégée la zone humide «Dreckwiss»
- Directive européenne 92/43/CE zones Habitats
- Directive européenne 79/409/CE zones Oiseaux



Procédures – Etapes Consultation des autorités Présentation du dossier de Intégration des avis respectifs des compétentes (Aménagement du consultation du public au MDDI autorités compétentes dans le érritoire, Environnement et Gestic **Travaux Publics** dossier EIE-APS de l'Eau) Après expiration du délai légal, les Décision par le gouvernement communes retournent les dossiers Dépôt aux maisons communales (variante et envergures des vec les certificats de publication des communes concernées, mesures compensatoires selona ne procès-verbal de l'enquête public publication de l'avis et 97/11/CE, intérêt majeur (voir loi et l'avis du collège échevinal aux consultation du public 2004) volet NATURA 2000 et ministres réserve naturelle)

Elaboration de l'avant-projet détaillé (APD) par l'Administration des Ponts et Chaussées

1

L'APD est soumis au MDDI-Environnement pour la détermination des mesures compensatoires et des conditions d'exploitation

Information du public par le MDDI-Travaux Publics des décisions prises moyennant affichage dans les communes



Contournement de Bascharage

Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Dossier EIE – Composition

Dossier 1/5:

- Etude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain
- Annexes:

Propositions de mesures compensatoires

Evaluation des incidences sur les objectifs des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »

Evaluation des biotopes et Evaluation du paysage

Expertises sur les chiroptères et Ecotop

Inventaires des reptiliens et observation d'espèces protégées

Analyse des données ornithologiques

Analyse comparative des corridors

Extraits du cadastre des sites pollués

Dossier 2/5:

- Etude sur la pollution de l'air
- Etude de bruit
- Extraits des PAG :
- Dossiers 3/5 et 4/5:
 - Avant-projet sommaire (APS)
- Dossier 5/5:
 - Etude de trafic
 - Evaluation du niveau de sécurité routière
 - Note technique sur les mouvements des masses

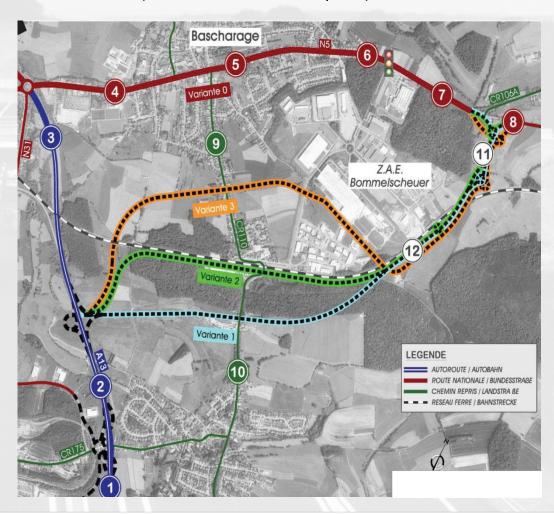


Dossier EIE – Etude de trafic

Dans le contexte de l'analyse du futur contournement de Bascharage et de son raccord au réseau routier existant, des simulations de trafic ont été effectuées en collaboration avec la CMT (Cellule modèle de transports).

Le modèle de trafic de la CMT a été calibré sur base de plusieurs comptages de trafic effectués récemment. Une première macro simulation a pu être faite pour l'année 2012 (Bestandsszenario 2012, véh./24h).

Le modèle prend également en compte une augmentation de la part modale des transports en commun et de la mobilité douce à l'horizon 2020. En plus de l'analyse des charges de trafic statiques, le modèle de trafic permet également une analyse dynamique des flux de trafic, c'est-àdire une analyse détaillée sur l'origine et la destination du trafic routier. Ces analyses dynamiques ont été effectuées pour le trafic entrant vers Bascharage depuis contournement de Pétange, la route Luxembourg/N5 en provenance de Pétange, la Collectrice du Sud/A13 en provenance de l'avenue Differdange/Sanem et de Luxembourg/N5 de en provenance Dippach/Schouweiler.





Dossier EIE – Etude de trafic

La variante 0 compte une augmentation généralisée du trafic sur le réseau routier existant (à l'exception d'une très légère baisse sur le CR110) et plus particulièrement une charge de trafic sur la N5 de 21.280 véhicules/24h sur l'avenue de Luxembourg au centre de Bascharage

Les **variantes 1 et 2** sont très similaires d'un point de vue de la simulation du trafic. Au niveau du nombre de véhicules, les variantes 1 et 2 ne diffèrent donc que légèrement.

La variante 1 compte 18.490 véhicules/24h qui circulent sur le nouveau contournement par rapport à 9.300 véhicules/24h sur l'avenue de Luxembourg au centre de Bascharage.

La variante 2 compte 18.860 véhicules/24h qui passent par le contournement et 8.900 véhicules/24h par la N5.

Pour la variante 3, la différence entre les charges de trafic projetée dans la traversée de Bascharage resp. sur le contournement de Bascharage est moins importante que pour les variantes 1 et 2. Ainsi, 16.870 véhicules/24h circulent sur le contournement par rapport à 9.800 véhicules/24h dans la traversée de Bascharage.

La géométrie du tracé de la variante 3 explique cette légère diminution des charges trafic par rapport aux variantes 1 et 2.

				Horizo	n 2020	
		Trafic 2012 [Kfz/24h]	Variante 0 sans contournement	Variante 1	Variante 2	Variante 3
1	A 13	42380	46820 +4440	48070 +5690	48160 +5780	48140 +5760
2	A 13	35920	39060 +3140	44110 +8190	44010 +8090	43810 +7890
3	A 13	35310	37940 +2630	45800 +10490	46170 +10860	45200 +9890
4	N 5	16900	20620 +3720	10640 -6260	10370 -6530	11030 -5870
5	N 5	17970	21280 +3310	9300 -8670	8900 -9070	9800 -8170
6	N 5	19310	22510 +3200	10590 -8720	9730 -9580	10620 -8690
7	N 5	17070	19800 +2730	10120 -6950	9980 -7090	10210 -6860
8	N 5	17070	19800 +2730	23710 +6640	23310 +6240	21810 +4740
9	CR 110	6510	6730 +220	5330 -1180	5560 -950	5610 -900
10	CR 110	6520	6230 -290	4920 -1590	5170 -1340	5220 -1290
11)	Variante 1 Variante 2 Variante 3	/	/	15280	14520	13860
12	Variante 1 Variante 2 Variante 3	/	/	18490	18860	16870



Variante 1

La variante 1 « Zämerbësch » (Sud) d'une longueur totale d'environ 4.100 m se connecte à la collectrice du sud A13 au lieu-dit Märtesbierg dans la zone protégée Dreckwiss. Elle continue ensuite au Sud du Bobësch, passe par un tunnel sous le CR 110 et rentre dans le massif forestier Zämerbësch qu'elle parcourt sur quelques 500 m. Puis la route continue parallèlement à la voie ferrée Pétange – Luxembourg avant de passer au-dessus de cette dernière au lieu-dit Staarkerd. Puis elle continue vers le Nord, à l'Est de la forêt Bommel avant de se connecter à la route nationale N.5. Cette variante comporte cinq ouvrages d'art principaux et différents bassins de rétention.





Contournement de Bascharage

Variante 2 PI

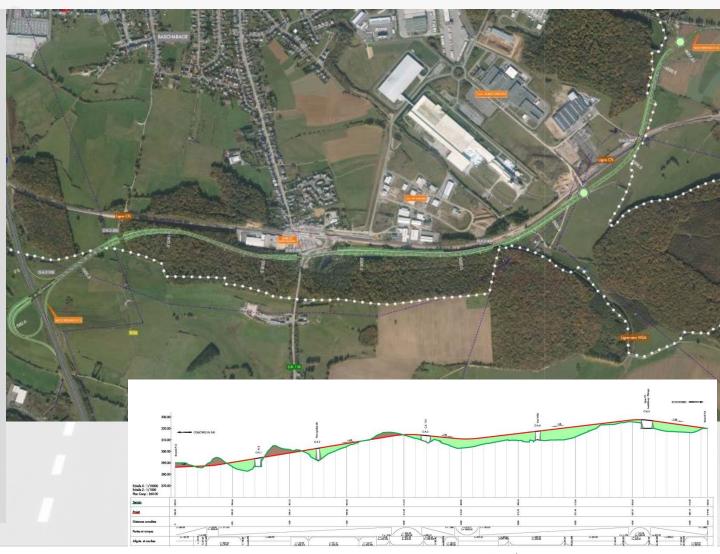
La variante 2 « Bobësch » (centre) se connecte à la collectrice du sud A13 un peu plus au Nord que la variante 1. Ensuite elle continue direction Nord-Est pour passer au-dessus de la piste cyclable et rentrer dans le massif forestier Bobësch, La route parcourt cette forêt sur toute sa longueur avant de passer le CR 110 (par tranchée couverte ou passage supérieur). Puis elle continue parallèlement à la voie de chemin de fer en limite Nord du Zämerbësch avant de se retrouver pratiquement sur le même tracé que la variante 2 jusqu'à la connexion avec la N.5. La variante 2 a une longueur totale d'environ 4.200 m et comporte cinq ouvrages d'art principaux et différents bassins de rétention.





Variante 2 PS

La variante 2 « Bobësch » (centre) se connecte à la collectrice du sud A13 un peu plus au Nord que la variante 1. Ensuite elle continue direction Nord-Est pour passer au-dessus de la piste cyclable et rentrer dans le massif forestier Bobësch, La route parcourt cette forêt sur toute sa longueur avant de passer le CR 110 (par tranchée couverte ou passage supérieur). Puis elle continue parallèlement à la voie de chemin de fer en limite Nord du Zämerbesch avant de se retrouver pratiquement sur le même tracé que la variante 2 jusqu'à la connexion avec la N.5. La variante 2 a une longueur totale d'environ 4.200 m et comporte cinq ouvrages d'art principaux et différents bassins de rétention.

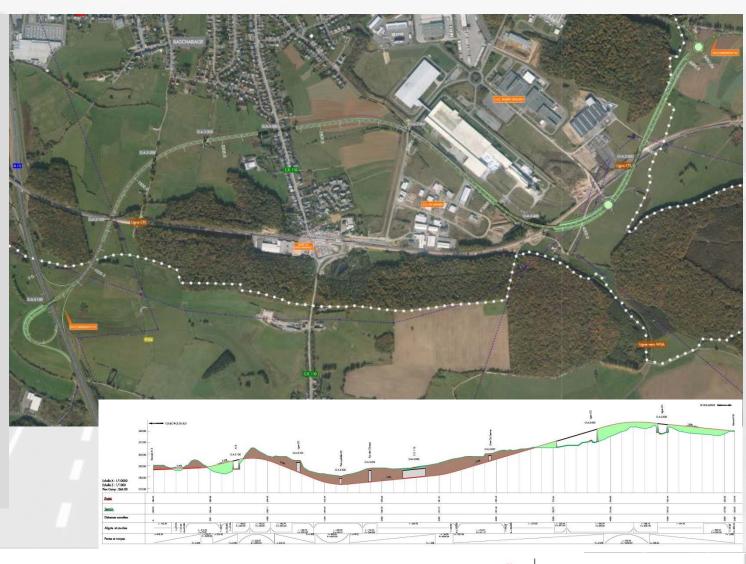


Contournement de Bascharage



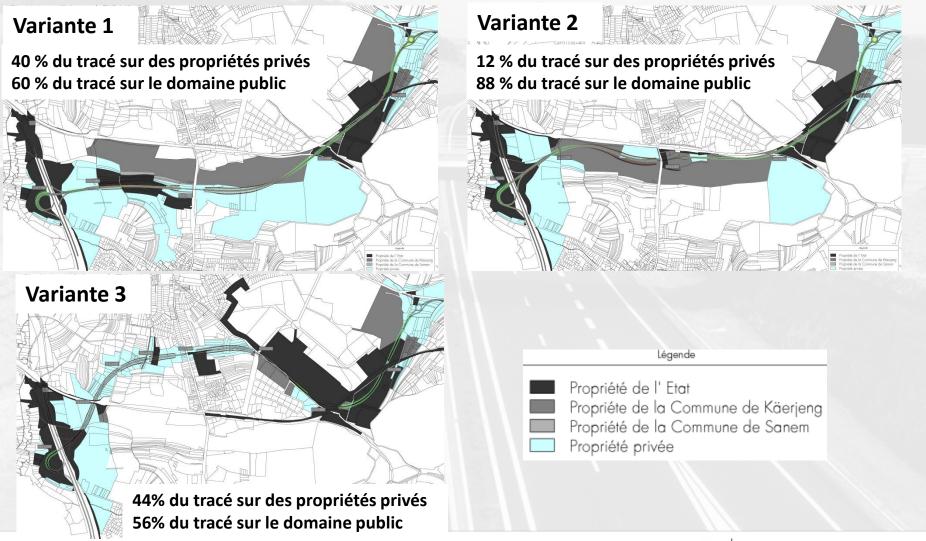
Variante 3

La variante 3 « ZAE » (Nord) se connecte à la collectrice du sud A13 au même endroit que la variante 2, puis elle tourne en direction Nord et passe entre les forêts Kuesselt et Bobësch et sous la voie ferrée. La route continue en direction Nord-Est et, au lieu-dit Angersaak, rentre dans un tunnel pour passer en-dessous du boulevard J.F. Kennedy (CR 110) et continuer en direction de la zone d'activités économiques qu'elle longe au Sud. Finalement elle tourne au Nord au lieu-dit Mudderwiss où elle retrouve plus ou moins le même tracé que les variantes 1 et 2. Cette variante de quelque 4.600 m comporte huit ouvrages d'art et différents bassins de rétention.





TERRAINS POTENTIELLEMENT CONCERNES PAR LE PROJET OU ADJACENTS AU PROJET





ESTIMATION SOMMAIRE DES COÛTS

	Récapitulatif	Variante 1	Variante 2 - Passage inférieur CR110	Variante 2 - Passage supérieur CR110	Variante 3
1	Vairie - Génie civil	15 877 913,55 €	16 787 301,49 €	16 787 301,49 €	18 606 077,39 €
2	Les ouvrages d'art	14 994 796,81 €	21 128 113,29 €	15 469 699,40 €	31 909 412,62 €
3	Terrassement / Assainissement	13 213 406,86€	12 918 361,00 €	9 402 060,94 €	15 388 864,92 €
4	Eclairage public / Signalisation	1 488 364,94 €	1 541 91 <i>7,7</i> 9 €	1 541 91 <i>7,7</i> 9 €	1 714 701,49 €
	Total travaux H.T.V.A.	45 574 482,16 €	52 375 693,57 €	43 200 979,62 €	67 619 056,42 €
	Réserve 10%	4 557 448,22€	5 237 569,36 €	4 320 097,96 €	6 761 905,64 €
	Total H.T.V.A	50 131 930,38 €	57 613 262,93 €	47 521 077,58 €	<i>7</i> 4 380 962,06 €
	T.V.A 17 %	8 522 428,16€	9 794 254,70 €	8 078 583,19 €	12 644 763,55 €
	Total T.T.C	58 654 358,54 €	67 407 517,63 €	55 599 660,77 €	87 025 725,61 €
	Total T.T.C arrondi	58 700 000,00 €	67 400 000,00 €	55 600 000,00 €	87 000 000,00 €



Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain

Rapport sur l'étude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain (+ résumé non technique)

Annexes:

Evaluation des incidences sur les objectifs des directives européennes

« Habitats » et « Oiseaux »

Evaluation des biotopes et Evaluation du paysage

Expertises sur les chiroptères et Ecotop

Inventaires des reptiliens et observation d'espèces protégées

Analyse des données ornithologiques

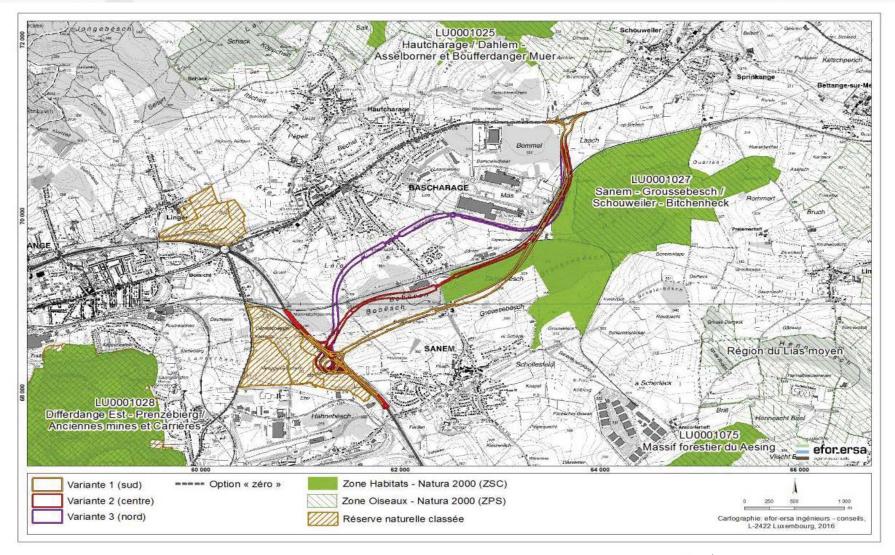
Analyse comparative des corridors

Extraits du cadastre des sites pollués

Propositions de mesures compensatoires



Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain





Dossier EIE – Bilan des biotopes

Tab. 6-3: Résultats arrondis du bilan des biotopes pour les différentes variantes du projet de contournement

Variante	Situation	Situation	Bilan
	initiale	planifiée	
	« biotopes	« biotopes	protégées »
	protégées »	protégées »	
Variante 1	1.574.000	0	-1.574.000
« Zämerbësch »			
Variante 2			
« Bobësch » :			
passage supérieur	3.055.000	0	-3.055.000
tranchée couverte	3.961.000	0	-3.961.000
Variante 3 « ZAE »	 866.000	0	- 866.000

Le bilan des biotopes illustre que les variantes 1, 2 et 3 ont un impact sur les biotopes, mais ne prend pas en compte leur compensation, qui sera prévue dans les mesures compensatoires.

25

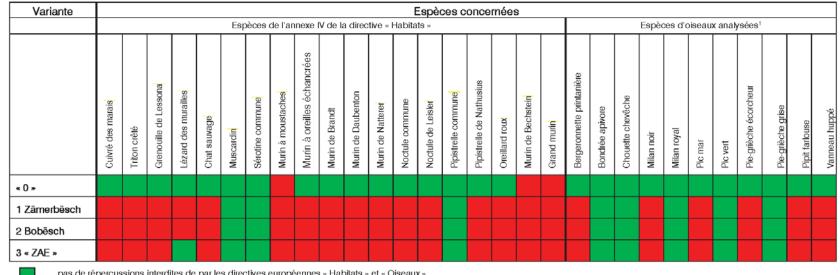
Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain - NATURA 2000

Variante	Habitats et espèces concernés									
		itats d							nexe l labitat	
	Forêts alluviales résiduelles	Prairies à molinies sur calcaire et argile	Prairies maigres de fauche	Hêtraies du <i>Melico-Fagetum</i>	Chênaies du Stellario-Carpinetum	Cuivré des marai <mark>s</mark>	Damier de la succise	Triton crêté	Murin de Bechstein	Grand murin
« 0 »										
1 Zämerbësch										
2 Bobësch										
3 « ZAE »										

Les variantes 1, 2 et 3 ont un impact significatif sur les objectifs de conservation de la zone «Habitats»

Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain - NATURA 2000

Tab. 7-2: Présentation sommaire des résultats de l'analyse des impacts des différentes variantes sur les espèces à protection stricte selon des dispositions des directives européennes



pas de répercussions interdites de par les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux » répercussions a priori interdites de par les directives européennes « Habitats » et « Oiseaux »

Toutes les variantes (0, 1, 2 et 3) ont un impact significatif sur les espèces à protection stricte selon les dispositions des directives européennes.

¹ Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux et autres espèces significatives présentes ou potentiellement présentes dans la zone Habitat concernée - des impacts significatifs sur les autres cibles de la zone « Oiseaux » et la zone « Oiseaux » même peuvent être exclus

Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain

Le tableau présente les impacts des variantes sur les différents éléments analysés et permet une comparaison <u>qualitative</u> des variantes. Des impacts négatifs sont marqués, selon l'importance de l'impact, par un, deux ou trois « – », des impacts positifs par un « + », des impacts neutres par un « 0 ».

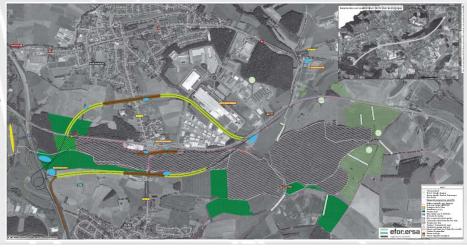
	Variante 0	Variante 1 Zämerbësch	Variante 2 Bobësch passage inférieur	Variante 2 Bobësch passage supérieur	Variante 3 ZAE
Climat	0				-
Géologie	0	-	-	-	-
Hydrologie	-				
Pédologie	-				
Zones protégées nationales	0	-	-	-	-
Flore protégée au niveau national	0	-	-	-	-
Faune protégée au niveau national	-				-
Biotopes protégés au niveau national	0				-
Agriculture	0				
Sylviculture	0				-
Santé humaine : air (par rapport aux valeurs limites)		+	+	+	+
Santé humaine : bruit (par rapport à l'état actuel)	-	+	+	+	+
Santé humaine : sécurité routière	-	+	+	+	+
Santé humaine : SEVESO	0	-	-	-	
Valeur récréative	0				-
Paysage	0				-
Réseaux	0	-	-	-	-
Patrimoine	0	0	0	0	0
Urbanisme		-	-	-	
Bilan des biotopes	0				-
Natura 2000 : zone LU0001027	0				-
Natura 2000 : espèces à protection stricte	-				



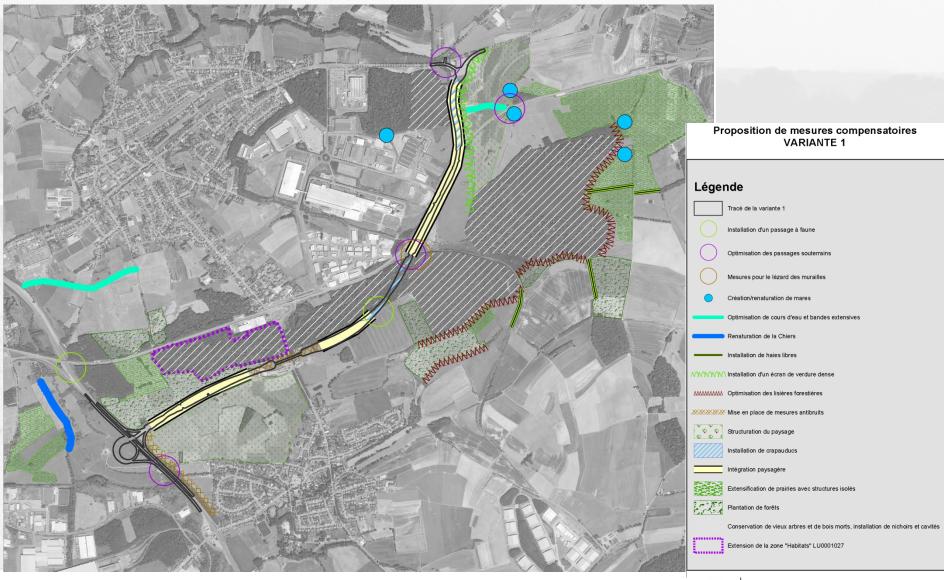
En ce qui concerne les mesures compensatoires, leur envergure sera déterminée par le Gouvernement en Conseil suivant les dispositions de l'art. 8. de la loi du 29.05.2009. Le détail des mesures compensatoires sera précisé par le ministre ayant dans ses attributions l'environnement après réception de l'avant-projet détaillé conformément à la décision du Gouvernement en conseil (Art. 9. de la loi du 29.05.2009). Néanmoins, tant que le choix de la variante et le projet final ne sont pas connus, l'ampleur des mesures compensatoires ne peut pas être définie avec précision.

A titre indicatif quelques propositions de mesures compensatoires :

- Extension de la zone Habitat
- Plan de gestion de la zone LU0001027
- Compensation des surfaces forestières
- Extensification des prairies dans les zones protégées LU0001027 et Dreckwiss
- Création de structures écologiques dans le paysage ouvert
- Compensation des couloirs écologiques
- Création de mares
- Gestion forestière proche de la nature
- Renaturation de la Chiers dans la zone protégée Dreckwiss
- Optimisation hydrologique et écologique de cours d'eau
- Mesures anti-bruits
- Mesures dans l'intérêt de l'agriculture et de la sylviculture

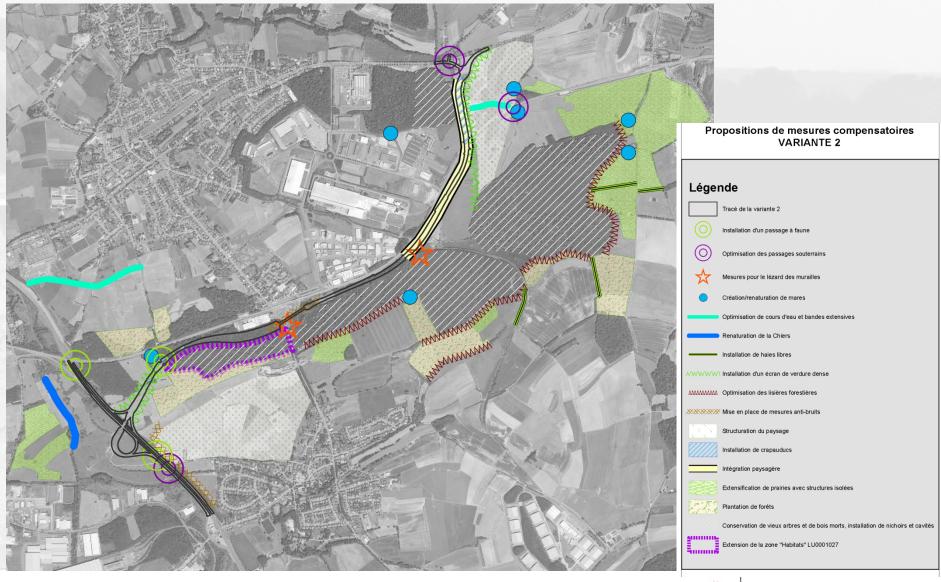






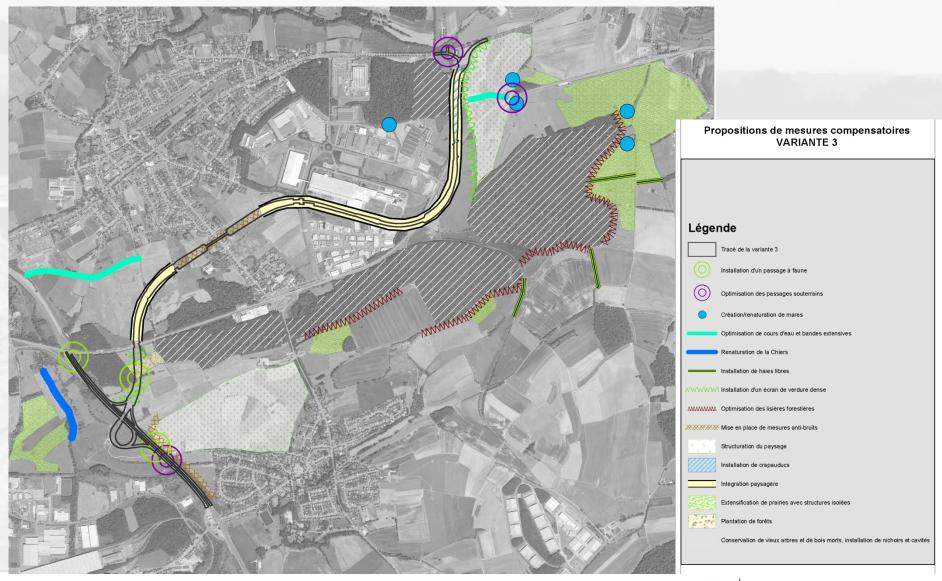
Contournement de Bascharage





Contournement de Bascharage





Contournement de Bascharage



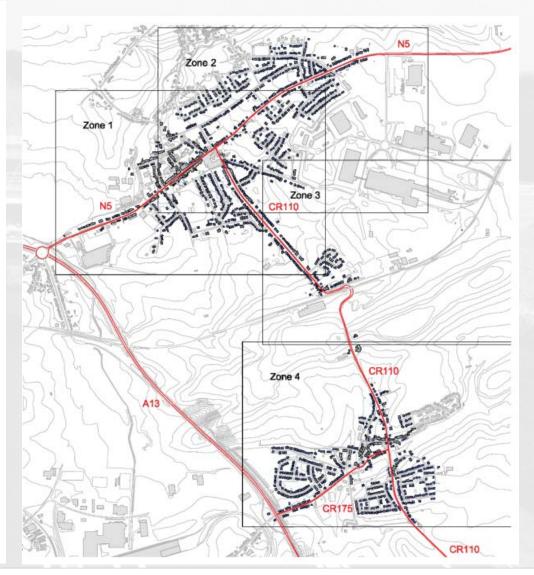
Dossier EIE – Etude de bruit

Périmètre d'étude pour la définition des incidences acoustiques.

L'étude se base sur une campagne de mesures effectuées à Bascharage et à Sanem en 2014 et 2015.

L'étude repose sur les calculs exhaustifs de 294.768 niveaux de bruit à chaque façade et à chaque étage des bâtiments étudiés dans le périmètre représenté.

L'étude a été réalisée pour l'ensemble des variantes 0, 1, 2(PI+PS) et 3, sans prendre en compte des dispositifs anti-bruit, tel que mur anti-bruit, butes, etc...





Dossier EIE – Etude de bruit

Situation 2012								
Total								
Nacht	595	Tag	380					
49-55	395	59-65	219					
55-60	83	65-70	122					
>60	>60 117 >70 39							
	A	13						
Nacht	154	Tag	26					
49-55	149	59-65	24					
55-60	3	65-70	Ð					
>60	2	>70	2					
	N	15						
Nacht	197	Tag	150					
49-55	62	59-65	21					
55-60	24	65-70	95					
>60	111	>70	34					
	CR11	0-175						
Nacht	207	Tag	199					
49-55	161	59-65	170					
55-60	46	65-70	29					
>60	Ð	>70	-0					

Variante 0							
Total							
Nacht	695	Tag	404				
49-55	486	59-65	237				
55-60	80	65-70	91				
>60	129	>70	76				
	A	13					
Nacht	185	Tag	34				
49-55	178	59-65	32				
55-60	5	65-70	Đ				
>60	2	>70	2				
	N	15					
Nacht	249	Tag	162				
49-55	107	59-65	31				
55-60	16	65-70	58				
>60	126	>70	73				
	CR11	0-175					
Nacht	209	Tag	201				
49-55	159	59-65	171				
55-60	50	65-70	30				
>60	Ð	>70	-0				

Variante 1							
	To	rtal					
Nacht	570	Tag	376				
49-55	382	59-65	248				
55-60	142	65-70	123				
>60	46	>70	5				
A13							
Nacht	202	Tag	42				
49-55	192	59-65	40				
55-60	8	65-70	-0				
>60	2	>70	2				
	ľ	15					
Nacht	152	Tag	136				
49-55	24	59-65	38				
55-60	87	65-70	95				
>60	41	>70	3				
	CR11	0-175					
Nacht	203	Tag	185				
49-55	170	59-65	166				
55-60	33	65-70	19				
>60	Ð	>70	Ð				
	Varia	nte 1					
Nacht	1	Tag	Ð				
49-55	1	59-65	Ð				
55-6D	Ð	65-70	Ð				
>60	Ð	>70	-0				

Variante 2						
	To	tal				
Nacht	cht 596 Tag					
49-55	404	59-65	259			
55-60	148	65-70	116			
>60	44	>70	5			
	А	13				
Nacht	203	Tag	43			
49-55	193	59-65	41			
55-60	8	65-70	Ð			
>60	2	>70	2			
N5						
Nacht	147	Tag	135			
49-55	20	59-65	48			
55-60	92	65-70	84			
>60	35	>70	3			
	CR11	0-175				
Nacht	207	Tag	191			
49-55	165	59-65	171			
55-60	42	65-70	20			
>60	Ð	>70	Ð			
	Varia	inte 2				
Nacht	1	Tag	Ð			
49-55	1	59-65	Ð			
55-60	Ð	65-70	Ð			
>60	0	>70	-0			

	Varia	nte 3		
Total				
Nacht	613	Tag	383	
49-55	419	59-65	248	
55-60	129	65-70	129	
>60	65	>70	6	
	А	13		
Nacht	201	Tag	42	
49-55	191	59-65	40	
55-60	8	65-70	Ð	
>60	2	>70	2	
	P	15		
Nacht	160	Tag	138	
49-55	31	59-65	32	
55-60	67	65-70	102	
>60	62	>70	4	
	CR11	0-175		
Nacht	206	Tag	191	
49-55	165	59-65	172	
55-60	41	65-70	19	
>60	Ð	>70	Ð	
	Varia	ante 3		
Nacht	-0	Tag	Ð	
49-55	-0	59-65	Ð	
55-60	Ð	65-70	Ð	
>60	-0	>70	-0	

	Variante 2 PassSup					
Total						
Nacht	637	Tag	381			
49-55	445	59-65	260			
55-60	148	65-70	116			
>60	44	>70	5			
	A	13				
Nacht	203	Tag	43			
49-55	193	59-65	41			
55-60	8	65-70	0			
>60	2	>70	2			
	N	5				
Nacht	147	Tag	135			
49-55	20	59-65	48			
55-60	92	65-70	84			
>60	35	>70	3			
	CR11	0-175				
Nacht	207	Tag	190			
49-55	165	59-65	170			
55-60	42	65-70	20			
>60	Ð	>70	Ð			
	Varia	nte 2				
Nacht	30	Tag	-0			
49-55	30	59-65	-0			
55-60	-0	65-70	Ð			
>60	-0	>70	-0			

V0 -2012 Total				
Nacht	100	Tag	24	
49-55	91	59-65	18	
55-60	-3	65-70	-31	
>60	12	>70	37	

V1-V0			
Nacht	-125	Tag	-28
49-55	-104	59-65	11
55-60	62	65-70	32
>60	-83	>70	-71

V2-V0			
Nacht	-99	Tag	-24
49-55	-82	59-65	22
55-60	68	65-70	25
>60	-85	>70	-71

variation (augmentation / réduction) du nombre de bâtiments par classe de niveaux L_{Aeq}

	V3-V0				
	Nacht	-82	Tag	-21	
- 1	49-55	-67	59-65	11	
- 1	55-60	49	65-70	38	
- 1	>60	-64	>70	-70	

V2 PassSup-V0				
Nacht	-58	Tag	-23	
49-55	-41	59-65	23	
55-60	68	65-70	25	
>60	-85	>70	-71	

La variante 0 implique une détérioration des niveaux de bruit p.r. à l'état actuel. Les variantes 1, 2PI, 2PS et 3 permettent de réduire les niveaux de bruit p.r. à la variante 0, même sans dispositifs anti-bruit.

Dossier EIE – Etude de bruit

Aux points analysés en détail à Sanem, le niveau de bruit est surtout influencé par le trafic routier sur la rue d'Esch et la collectrice du sud. A Bascharage, ce sont surtout l'avenue de Luxembourg, le bd. JF Kennedy et la collectrice du sud qui ont des répercussions sur le niveau de bruit dans la zone d'étude.

- Actuellement, 595 bâtiments dans la zone d'étude sont concernés par un niveau de bruit dépassant 49 dB(A) durant la nuit (22 –6h).
- La **variante 0** fait augmenter à **695 le nombre de bâtiments** à l'horizon 2020 dû à l'évolution du trafic routier.
- La variante 1 réduirait à 570 le nombre de bâtiments dépassant 49 dB(A) durant la nuit à l'horizon 2020 pour l'ensemble du périmètre d'étude.
- La variante 2 en passage inférieur augmenterait à 596 le nombre de bâtiments dépassant 49 dB(A) durant la nuit à l'horizon 2020.
- Les effets de la variante 2 avec passage supérieur augmenterait à 637 le nombre de bâtiments dépassant 49 dB(A) durant la nuit à l'horizon 2020.
- La variante 3 augmenterait à 613 le nombre de bâtiments dépassant 49 dB(A) durant la nuit à l'horizon 2020.

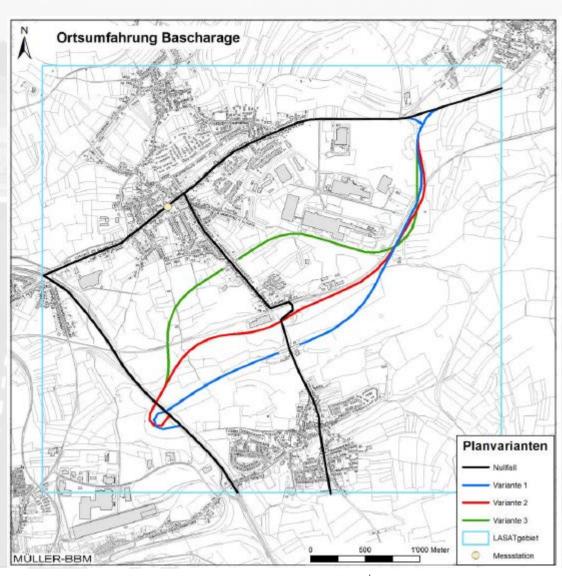
La réalisation du contournement, quelle que soit la variante 1,2 ou 3 et déjà sans aucune mesure d'atténuation du bruit, va donc permettre de réduire notablement l'exposition globale au bruit par rapport à la variante 0 et ce sur l'ensemble de la zone étudiée.

Dès lors qu'une variante aura été choisie, il sera possible de déterminer au besoin des dispositifs antibruit en guise de mesures d'atténuation respectivement de compensation.

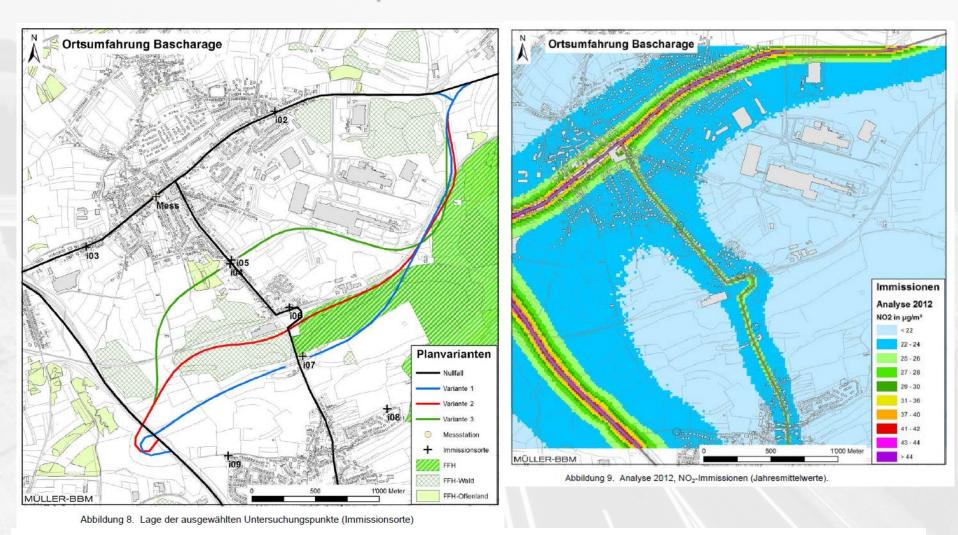


Le périmètre d'étude pour la définition de la pollution de l'air comprend les localités de Bascharage et de Sanem.

L'étude se base sur les seuils issus de la directive européenne 2008/50/EG.

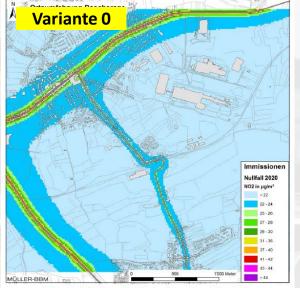






Le point de mesure situé au centre de Bascharage sur la route nationale N5 relève que les seuils issus de la directive européenne 2008/50/EG ne sont pas respectés.





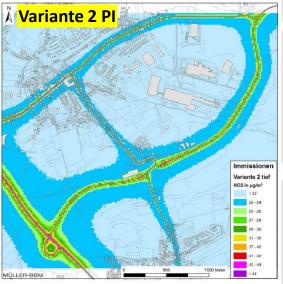


Abbildung 12. Planfall Variante 2 tief (mit Unterführung) Prognose 2020, NO2-Immissioner

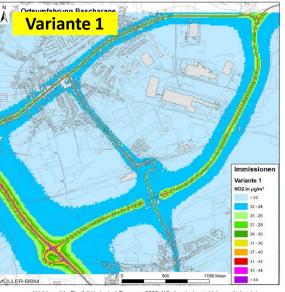
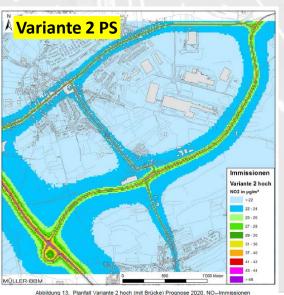
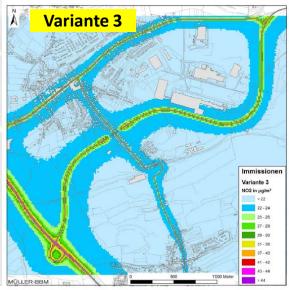


Abbildung 11. Planfall Variante 1 Prognose 2020, NO2-Immissionen (Jahresmittelwerte)

L'étude des variantes a fait ressortir que les seuils issus de directive européenne 2008/50/EG sont respectés pour les variantes 1, 2(PI+PS) et 3, néanmoins dans la variante 0 ne permet pas de les respecter au centre de Bascharage.



Contournement de Bascharage





Le présent tableau illustre les valeurs issues de l'étude des variantes, ainsi que les seuils issus de la directive européenne 2008/50/EG.

A l'heure actuel, le seuil de NO2 au centre de Bascharage n'est pas respecté, ce qui est également le cas pour la variante 0.

Les seuils sont respectés par les variantes 1, 2(PI+PS) et 3.

	NO ₂	PM ₁₀	PM ₁₀ -TM>50			
Untersuchungspunkt	[µg/m²]	[µq/m²]	[-]			
Immis	Immissionen Analyse 2012					
109	23	18	5			
108	21	18	5			
107	23	18	5			
106	27	19	7			
104	27	19	7			
105	27	19	6			
Mess_Basch	57	29	28			
102	38	22	10			
103	42	23	12			
	en Nullfall Pro		12			
109	21	18	5			
108	20	18	5			
107	22	18	5			
106	24	19	6			
104	24	19	6			
105	24	19	6			
Mess Basch	45	28	25			
102	33	22	10			
103	35	23	12			
Immissioner	Variante 1 P	rognose 2020)			
109	22	18	5			
108	21	18	5			
107	23	18	5			
106	24	19	6			
104	24	19	6			
105	23	19	6			
Mess_Basch	32	22	10			
102	25	19	6			
103	26	20	7			

	NO ₂	PM ₁₀	PM ₁₀ -TM>50
Untersuchungspunkt	[µg/m²]	[µg/m²]	[-1
immissionen V	ariante 2 tief		20
109	22	18	5
108	21	18	5
107	22	18	5
106	25	19	6
104	24	19	6
105	24	19	6
Mess_Basch	31	22	10
102	24	19	6
103	26	20	7
Immissionen Va	rlante 2 hoch	Prognose 2	020
109	22	18	5
108	21	18	5
107	22	18	5
106	25	19	6
104	24	19	6
105	24	19	6
Mess_Basch	31	22	10
102	24	19	6
103	26	20	7
Immissionen	Variante 3 Pr	rognose 202)
109	22	18	5
108	20	18	5
107	22	18	5
106	24	19	6
104	26	19	6
105	25	19	6
Mess_Basch	33	22	11
102	25	19	7
103	27	20	7
Grenzwert	40	40	35

Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Dossier EIE – Evaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain – Conclusion (extrait)

La variante 0 a relativement peu d'effets négatifs sur l'environnement naturel, elle ne permet pas, sans mesures supplémentaires, de résoudre le problème du dépassement des valeurs limites de NO2 dans le centre de Bascharage avec ses répercussions négatives sur l'environnement humain.

Les variantes 1, 2 et 3 ont des impacts significatifs sur la zone «Habitats» LU0001027 Sanem-Groussebesch/Schouweiler-Bitschenheck et sur différentes espèces protégées au niveau national et européen.

Le projet de contournement **peut donc seulement être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt public majeur.** La notion de «raison impérative d'intérêt public majeur» n'est pas définie de manière précise par la Commission Européenne et il est nécessaire de juger au cas par cas.

La situation actuelle concernant la pollution de l'air au centre de Bascharage, situation qui ne respecte pas les dispositions de la directive européenne 2008/50/CE <u>peut être</u> considérée comme une telle raison impérative d'intérêt public majeur vu le risque pour la santé humaine.



Sommaire

- Stratégie de mobilité
 - MODU
 - PST
- Base légale EIE
 - Directives, lois et règlements visés
 - Procédure EIE
- Dossier EIE
 - Composition du dossier
 - Etude de trafic
 - Avant-projet sommaire
 - Evaluation des incidences sur l'environnement
 - Mesures compensatoires
 - Etude de bruit
 - Etude sur la pollution de l'air
- Conclusion EIE
- Prochaines étapes



Procédures – Etapes

Présentation du dossier de consultation du public au MDDI Travaux Publics Consultation des autorités compétentes (Aménagement du érritoire, Environnement et Gestic de l'Eau)

Intégration des avis respectifs des autorités compétentes dans le dossier EIE-APS

Décision par le gouvernement (variante et envergures des mesures compensatoires selon 97/11/CE, intérêt majeur (voir loi 2004) volet NATURA 2000 et réserve naturelle) Après expiration du délai légal, les communes retournent les dossiers vec les certificats de publication et l'avis du collège échevinal aux ministres

Dépôt aux maisons communales
des communes concernées,
publication de l'avis et
consultation du public

7

1

Elaboration de l'avant-projet détaillé (APD) par l'Administration des Ponts et Chaussées L'APD est soumis au MDDI-Environnement pour la détermination des mesures compensatoires et des conditions d'exploitation

Information du public par le MDDI-Travaux Publics des décisions prises moyennant affichage dans les communes

Contournement de Bascharage



Procédures – Etapes

5

Dépôt aux maisons communales des communes concernées (Bascharage, Dippach et Sanem), publication de l'avis et consultation du public (pendant 30 jours)

Mai 2016

Les bourgmestres, ou des commissaires spéciaux qu'ils délèguent à cet effet, recueillent les observations écrites et procèdent dans les communes concernées par le projet à une enquête publique dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. A l'issu des enquêtes publiques, les pièces attestant la publication, les procès-verbaux des enquêtes et les avis des collèges des bourgmestre et échevins portant sur le projet et sur les observations formulées par le public sont retournés par les bourgmestres ou les commissaires spéciaux, au plus tard un mois après l'expiration du délai d'affichage, en six exemplaires au ministre de l'Intérieur.

Juillet 2016

Le ministre de l'Intérieur communique un exemplaire au ministre ayant dans ses attributions l'aménagement du territoire, au ministre ayant dans ses attributions l'environnement, au ministre ayant dans ses attributions la gestion de l'eau, au ministre ayant dans ses attributions les travaux publics et au ministre ayant dans ses attributions les transports.

- Le dossier est soumis par le maître de l'ouvrage au Gouvernement en Conseil ensemble avec le résultat de la consultation. Le Gouvernement en Conseil prend une décision quant à la variante à réaliser et l'envergure des mesures compensatoires
- Le maître de l'ouvrage élabore sur base de la décision du Gouvernement en Conseil l'avant-projet détaillé du projet de contournement de Bascharage.



Présentation téléchargeable sur www.mddi.lu

